



PALM PRODUCTION
Lotissement Banane
CZ. Jean Pierre DRELIN
97356 MONTSINERY TONNEGRANDE

REMIRE le 21 août 2020

Direction Générale des Territoires et de la
Mer
Service transition écologique et
connaissance territoriale
Autorité environnementale

Objet : Dossier demande d'examen au cas par cas pour le projet de création d'une exploitation agricole de 150 hectares, parcelle BE 746 à Monsinery Tonnegrande
Référence: Courrier en date du 11 Aout 2020 DGTM
Affaire suivie par : Marie-Thérèse BONS

Madame

Pour faire suite à votre courrier cité en référence, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse, et en pièce jointe les annexes sollicitées.

Les conditions d'exploitation :

Les zones exploitées sans nécessité de déforestation seront essentiellement les pinotières, dans la mesure où il en existerait. Leur localisation et leur superficie ne pourront être définies qu'après reconnaissance des lieux. Cependant, le projet majeur étant la valorisation des pinotières naturelles, l'intégralité de celles-ci seront préservées.

Leur exploitation nécessitera un éclaircissement par annelation des surfaces concernées avec un ratio par hectare d'environ 400 touffes de wassaï maximale, et au minimum 200 autres type d'arbre de 5 variétés différentes déjà présents sur le site.

Une piste d'accès d'environ 300m sera nécessaire pour accéder à la parcelle et les aménagements intérieurs nécessiteront la mise en place d'environ 5 000m de pistes au total. Celles-ci seront régulièrement bordées d'arbres capteur d'azote tel que le Gliciridia sepium qui présente également l'intérêt d'attirer certains pollinisateurs.

Les corridors écologiques :

Un préaccord a été établi avec la société Easy Watt qui effectuera les travaux de défriche et récupérera la biomasse afin d'alimenter ses unités de production électrique.



Préservation de 10% des espaces naturels :

Ces espaces sont prévus pour être totalement exemptés d'activité agricole et seront disséminés de manière uniforme sur le terrain (en 5 ou 6 espaces distincts), en prenant le soin d'équilibrer les types d'habitats (Zone humide, crique, flanc de colline, zone de plaine).

Mise en place de corridors écologiques

Ces couloirs écologiques seront de différentes formes. Il pourra s'agir de zone d'une centaine de mètres durant lesquels on observe un retrécissement d'une piste séparant 2 espaces boisés, ou encore de bande de forêt d'une trentaine de mètres laissé à l'état naturel et reliant des espaces boisés plus importants.

Préservation des cours d'eau :

Les bâtiments destinés aux productions animales ou au stockage du matériel agricole seront situés à plus de 150m du cours d'eau le plus proche.

Les productions végétales, hors plantation naturelle, seront situées à une distance de plus de 30m du lit des cours d'eau, ce qui permettra de préserver les ripisylves en l'état.

3 cours d'eau situés sur la parcelle et en bordure de celle-ci sont concernés par ces mesures.

Production animale :

Les poules :

1 parcelle de 4ha de wassaï sera clôturée et cloisonnée afin que les poules puissent y vivre en semi-liberté. Les poulaillers mobiles serviront de dortoir et permettront de passer d'un espace à l'autre à chaque fin de bande. La densité prévue sera de l'ordre de 12.5m²/poulet pour un volume d'environ 300 poulets en continu (2 400/an). Les copeaux de bois serviront de litière à l'intérieur des bâtiments, et celle-ci sera récupérée en fin de bande afin d'être valorisée comme amendement dans les différentes productions végétales.

Les porcs :

La production porcine se fera exclusivement sur copeau de bois en litière accumulée. Elle présente l'avantage de ne pas avoir besoin d'eau pour le lavage de la porcherie, et de contenir les effluents. Le fumier obtenu en fin de bande est ensuite utilisé comme amendement dans les différentes productions végétales. Notons que les volumes de fumier ainsi obtenus permettront d'amender à peine 5ha de plantation.

L'objectif de 500 porcs est un objectif annuel, ce qui signifie qu'il devrait y avoir environ 200 porcs en simultané sur le site. Les 400m² représentent la surface nécessaire pour les boxs ainsi que le pour la zone de stockage des aliments.

Ces productions animales seront situées à plus de 150m du cours d'eau le plus proche.

Forage ou captage d'eau :

Compte tenu de la distance laissée entre les cours d'eau et les zones d'élevage prévu, nous envisageons un forage pour un besoin en eau estimé à environ 5 000l/ jour :

- 50l/jour pour 300 poulets en simultané (2 400 poulets/an)
- 2 125l/jour pour 200 porcs en simultané
- 2 500l/jour pour utilisations diverses



Les constructions :

Les constructions indiquées dans le dossier cas par cas sont exclusivement destinées au stockage du matériel agricole et des produits issus de la production agricole.

La valorisation des déchets verts :

Un préaccord a été établi avec la société Easy Watt qui effectuera les travaux de défriche et récupérera la biomasse afin d'alimenter ses unités de production électrique situées sur la commune.

Dans le cas où des essences de bois d'œuvre venaient à être découvertes, elles seront proposées aux scieries de la commune.

Le gérant
Dave DRELIN